

Nombre de communes ayant mis en place une gestion différenciée

Description

On considère ici la part des communes du Parc ayant mis en place la gestion différenciée sur leur territoire, faisant l'objet d'une étude de gestion ou d'un plan d'action communal (note de cadrage technique) ou qui ont adhéré / signé la Charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

$$\left(\frac{\text{nb communes en gestion différenciée}}{\text{nb total de communes}} \right) \times 100$$

Contexte / Analyse

La gestion différenciée est une méthode d'entretien des espaces verts qui se démarque de méthodes traditionnelles par l'intégration du développement durable.

Cette gestion n'exclut pas l'entretien conventionnel et/ou horticole de certains espaces verts, mais tient compte des spécificités de chaque site pour lui appliquer une gestion adéquate en limitant les interventions (tontes, produits phytosanitaires, plantations...) tout en leur conservant une vocation esthétique et d'accueil du public. La gestion différenciée permet notamment de préserver et enrichir la biodiversité locale, de limiter la pollution de l'eau, de réduire l'impact carbone et de contribuer à la préservation et

à la restauration de la trame verte et bleue.

Résultats

En 2014, 6 communes sont signataires de la Charte Entretien des Espaces Publics (minimum niveau 3), Arques, Guînes, Longuenesse, Nielles les Blequin, Bouquehault et Wimille. On dénombre 29 commune signataires dans le Département du Pas-de-Calais (source: AEAP, 2013), ainsi on estime le niveau d'engagement des communes du Parc assez bon (4,5% des communes du Parc engagées contre 3,4% des communes engagées au niveau départemental).

Au 1er janvier 2017 :

- 22 communes du Parc sont engagées dans une démarche de gestion différenciée
- 17 communes du Parc sont signataires de la charte d'entretien des espaces publics

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Pour en savoir plus

[Site de l'agence de l'eau Artois-Picardie](#)

Fiche mise à jour le : 1 décembre 2017

Evolution du linéaire de haies

Description

On mesure ici l'évolution du linéaire de haies (plantation ou arrachage de haies), tel qu'observé à partir de la donnée ARCH mise en oeuvre par la région Nord-Pas de Calais

Linéaire de haies plantées ou arrachées tous les 4 ans à partir de la donnée ARCH.

Contexte / Analyse

La préservation de la biodiversité dans son ensemble nécessite de conserver intacts les cœurs de biodiversité et de garantir les conditions d'échanges des populations animales et végétales, par un maillage écologique fort. Les haies sont représentatives du territoire et leur maintien / restauration, en particulier dans la zone bocagère identifiée au Plan de Parc est fondamental. L'évolution du linéaire de haies sur le territoire permet de rendre compte de cet aspect

Limites d'interprétation

Il existe un décalage de 4 ans au maximum entre la plantation de la haies et sa visibilité dans la base de données ARCH.

Graphique

Evolution du linéaire de haies en km sur le territoire du Parc

Source : PNRCMO 2017

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 1 décembre 2017

Nombre d'actions de résorption de coupures de corridors écologiques

Description

On considère les coupures écologiques à résorber, ainsi que les corridors à créer et à renforcer tels qu'identifiés au plan de Parc. Les actions de résorption considérées sont des actions sur les infrastructures / ouvrages et leurs délaissés, ainsi que les actions de renforcement de corridors (plantation de haies sur la trame écologique en espace agricole notamment).

Somme des actions de résorption identifiées sur le territoire d'étude.

Contexte / Analyse

Les corridors écologiques sont fondamentaux pour le déplacement génétiques des espèces faunistiques et floristiques, le maillage entre zones agricoles, infrastructures linéaires, urbanisation, zones d'activité, exploitation minière fragmente le territoire et multiplie les coupures écologiques. Les principales coupures ont été identifiées au Plan de Parc ainsi que les corridors prioritaires et secondaires à restaurer / conforter ; il est important de suivre et favoriser les aménagements réalisés en faveur de la restauration des corridors et résorption des coupures sur le territoire.

Limites d'interprétation

Une action de résorption sur une des coupures identifiées au plan parc ne signifie pas nécessairement une résorption totale; les linéaires de haies replantées ne sont pas identifiées ici (cf. indicateurs suivant) mais ils contribuent aussi fortement à la résorption des coupures de corridors écologiques.

Graphique

En 2012, 36 actions de résorption de coupures de corridors écologiques ont été menées

Création ou renforcement de 50km de corridors écologiques identifiés au plan de Parc

En 2017, aucunes actions de résorption de coupures de

corridors écologiques ont été menées.

Fréquence de mise à jour :
(années)



Pour en savoir plus

à préciser

Fiche mise à jour le : 1 décembre 2017

